Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-268

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **22 avril 2025**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-268** modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à la limite de vitesse à 30 km / h dans les rues résidentielles.

Ce règlement entrera en vigueur le 1er juin 2025. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 29 avril 2025.

Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière